

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 001 370,27 €, les dépenses de fonctionnement 2019 à 592 331,84 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (409 038,43 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	175 637,63	Excédent reporté	329 123,03
Dépenses de personnel	298 203,92	Remboursement de charges	11 830,62
Atténuations de produits	10 034,07	Recettes des services	105 267,44
Dépenses de gestion courante	50 558,20	Impôts et taxes	266 900,93
Dépenses financières	11 394,05	Dotations et participations	256 360,04
Charges exceptionnelles	39 535,98	Recettes de gestion courante	28 612,21
Ecritures d'ordre entre sections	6 967,99	Recettes exceptionnelles	3 276,00
Total	592 331,84	Total	1 001 370,27

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 196 594,00 € à la commune.

- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

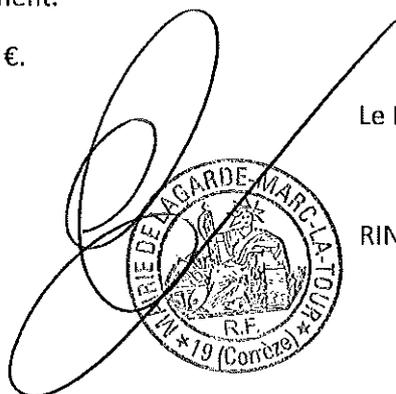
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	85 980,63	FCTVA	52 987,82
Remboursement d'emprunt	73 319,98	Taxe d'aménagement	1 648,03
Frais d'études	9 000,00	Mise en réserves	115 538,63
Subventions d'équipement	1 661,57	Cautionnements reçus	380,00
Dépenses d'équipement	69 440,50	Subventions	19 336,00
		Ecritures d'ordre entre sections	6 967,99
Total	239 402,68	Total	196 858,47

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2019 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 270 520,00 € en dépenses et 220 638,00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 509 922,68 € et la recette à 417 496,47 €.
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 92 426,21 €). Il devra être couvert, en 2020, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2019

- a) Il reste neuf emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 432 603,36 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel